



**COMMUNE DE REVEL**

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE**

**REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE**

## **Règlement de la consultation**

**Date limite de remise des offres  
Vendredi 9 octobre 2020 à 12h**

**Mairie de Revel  
74 place de la mairie  
38420 REVEL  
04 76 89 82 09  
[mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)**

# **SOMMAIRE**

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

- 1.1 – OBJET DE LA CONSULTATION**
- 1.2 - PERSONNE CONTRACTANTE**
- 1.3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION**
- 1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 - DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION**
- 2.2 - VARIANTES ET OPTIONS**
- 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**
- 2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES FINANCIERES**

## **ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES**

## **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES**

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

- 6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**
- 6.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE**

## **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

### **1.1 Objet**

La présente consultation concerne la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle de Revel.

Lieu d'exécution : commune de Revel (38420) - 11 route du Sauzet.

### **1.2 Personne contractante**

**Maître d'ouvrage** : Commune de Revel, 74 place de la mairie, 38420 REVEL

Personne responsable du marché : **Mme BOURDELAIN, Maire**

### **1.3 Etendue de la consultation**

Le présent marché public est passé après mise en concurrence, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016 relatifs aux marchés publics.

### **1.4 Décomposition de la consultation**

Les offres seront conformes au projet.

La consultation ne fait pas l'objet de lots séparés.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### **2.1 Durée du marché – délais d'exécution**

Les délais d'exécution des travaux est fixé à la rentrée de septembre 2021. L'organisation du chantier tient compte de l'occupation du site en période scolaire. Les travaux doivent avoir lieu autant que possible sur site non-occupé, c'est-à-dire en période de vacances scolaires.

### **2.3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement**

La prestation sera rémunérée dans les conditions fixées par les règles de comptabilité des finances publiques. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

## ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières

## ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront intégralement rédigées en français et exprimées en euros.

### **4.1 Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- le cahier des clauses techniques particulières : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- son offre commerciale détaillée par missions.
- les attestations d'assurance RC et décennales
- les attestations de qualification professionnelle, de référencement qualité (ISO9001 ...) et environnemental (ISO14001).
- La liste des références de chantiers comparables ou assimilés
- la liste des moyens mis en œuvre.

## ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret du 27 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

**Prix des prestations : 30%**

**capacité technique des entreprises : 70%**

**Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'une phase de négociation pour préciser les offres, aussi bien sur le plan technique que sur celui de la répartition des honoraires.**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats prévus par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret du 27 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Le délai imparti à l'attributaire pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

### **6.1 Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre **avant le vendredi 9 octobre 2020 à 12h** sous pli cacheté portant les mentions :

**REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE  
MATERNELLE**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis :

- en mains propres à la mairie, contre récépissé, aux horaires d'ouverture suivants :
  - lundi de 13h à 17h
  - mardi de 14h à 19h
  - mercredi de 8h30 à 11h30
  - vendredi de 14h à 18h
  - exceptionnellement le vendredi 9 octobre, la mairie sera ouverte de 8h30 à 12h.
- Par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE REVEL**  
**74 place de la mairie**  
**38420 REVEL**  
**A l'attention de Mme BOURDELAIN**

**Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite précités, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.**

### **6.2 Transmission électronique**

L'offre peut être transmise via la plateforme de dématérialisation sur le site

<https://webmarche.adullact.org>

## **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour établir leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres une demande par mail à

[mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)